Amboise accompagne dans la RÉUSSITE ÉDUCATIVE

PROJET PÉDAGOGIQUE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

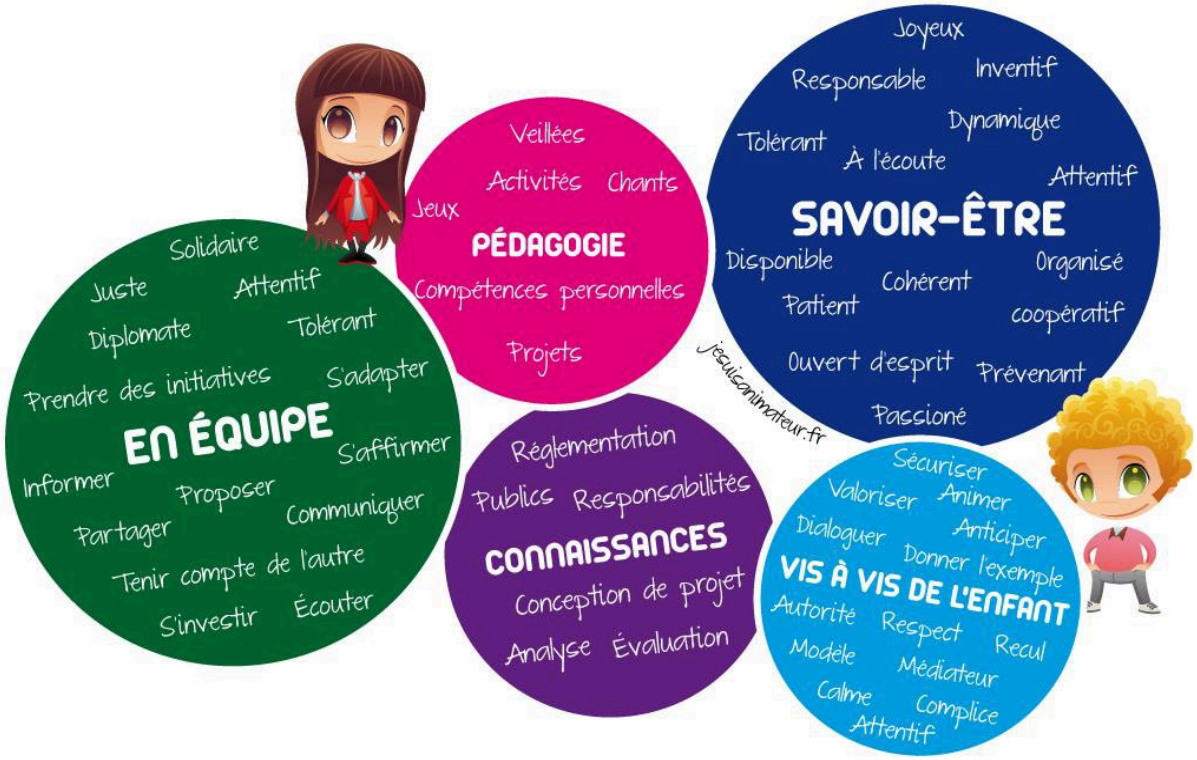

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE D'INDRE-ET-LOIRE

VILLE D'AMBOISE

ALLOCATIONS FAMILIALES

Mise à jour le 23 /08/2022

Préambule

Au regard de l'évolution de notre société et des différents modes de vie, la Ville d'Amboise, pour permettre aux jeunes de s'épanouir au sein de la commune, a décidé de prendre en compte le rythme des journées, des semaines, des mois etc. de l'enfant dans leur globalité afin de mettre en place une pédagogie adaptée et de faire des espaces d'animation, des temps complémentaires avec des valeurs communes qui seront affinées et détaillées en fonction de l'espace-temps sur lesquelles elles se situeront.

Les activités doivent faire appel à des aptitudes et des capacités différentes de celles sollicitées à l'école. Elles doivent permettre à tout enfant et surtout à celui qui présente des difficultés ou qui se trouve en échec dans l'un ou l'autre des domaines physique, social et/ou intellectuel, de vivre des situations de réussite dans des domaines autres que ceux imposés par l'école. Cette diversification d'activités et les relations à autrui tendent à accroître l'adaptabilité de l'enfant, les relations à autrui, la capacité à comprendre, à mesurer ses limites, à connaître ses compétences.
Nos accueils périscolaires doivent relever d'un projet pédagogique concerté basé sur des échanges directs avec les enseignants, les parents et les animateurs en fonction des besoins et selon l'actualité de l'enfant. Il convient de laisser à ce projet une possibilité d'évolution, en prenant en compte l'articulation entre les projets d'écoles, les projets éducatifs et les projets d'accueil de loisirs et en élaborant des bilans en direction de tous les acteurs éducatifs et des enfants. L'enfant se trouve au centre de cette relation tripartie, il est le point central du projet pédagogique c'est pourquoi les différents temps d'accueils dans la journée sont à envisager de manière spécifique, complémentaire, un espace ressource d'expression et d'enrichissement culturel.

Sommaire

Les éléments de définitions des accueils périscolaires	Page 4
Les objectifs des accueils périscolaires	Page 4
Les accueils du matin	Page 4
Les accueils du midi	Page 5
Les accueils du soir	Page 6
Les études surveillées	Page 6
Le rôle des animateurs	Page 6
Les intervenants extérieurs	Page 7
Le rôle du Service périscolaire et de réussite éducative	Page 7
Les objectifs éducatifs	Page 8
Les objectifs pédagogiques généraux	Page 8
Les outils et valeurs pédagogiques	Page 10
La réglementation	Page 11
Les horaires des écoles	Page 13
Les locaux	Page 15
Les activités pédagogiques complémentaires	Page.16
Les réunions	Page 17
Les évaluations	Page 18

Les éléments de définition des accueils périscolaires

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il est élaboré par le service périscolaire et réussite éducative et est validé par l'organisateur.
Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné et permet de donner du sens aux activités proposées. Il sert de référence à tous les temps périscolaires.
Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

Les accueils périscolaires doivent répondre aux critères suivants :

- Être un lieu d'accueil collectif d'enfants et/ou de jeunes prenant place avant ou après les temps d'école ;

- Prendre en compte les rythmes de l'enfant, et, pour ce faire :

  - Elaborer un projet pédagogique concerté d'éducation en lien avec l'école et avec les familles.
  - Proposer un certain nombre d'activités (ludiques, culturelles, sportives), activités qui ne soient pas nécessairement dans le prolongement des activités de type scolaire.
  - Être capable de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention, de sa disponibilité d'esprit, de sa fatigue éventuelle.

Les objectifs des accueils périscolaires

Les accueils périscolaires répondent à un besoin social qui peut s'analyser en fonction de plusieurs paramètres :

- Besoins de garde hors temps scolaire nécessaire à des familles dont les occupations, professionnelles voire autres, ne permettent pas une conformation quotidienne aux horaires scolaires pour accompagner et venir chercher leurs enfants.

- Besoins des enfants en termes de prise en charge éducative et pédagogique durant les temps encadrants la classe, hors journée scolaire et hors du domicile familial.

- Mode de socialisation pour les enfants.

Les accueils du matin

La prise en charge de l'enfant à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le lever et le temps scolaire. Les accueils du matin se caractérisent par des arrivées échelonnées et par un effectif plus faible que le soir.
Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur, et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités. Une atmosphère calme, réconfortante (pour les plus jeunes, c'est aussi le moment de la séparation) est indispensable. Il est préférable d'individualiser les modalités d'accueil car l'enfant sort du sommeil et il importe de le laisser se réveiller à son rythme. Il est conseillé de mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique simple, permettant à l'enfant de jouer éventuellement seul, selon son désir, de dessiner, d'écouter de la musique.

Les accueils du midi

La pause Méridienne est un axe intégrant la journée de l'enfant, sa durée ne doit pas être inférieure à 1h30 et supérieur à 2h00. La municipalité trouve nécessaire de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire car aujourd'hui une partie trop importante des produits des repas finissent à la poubelle.

Dans le restaurant scolaire :

Les encadrants doivent être attentifs, à chaque enfant, vérifier qu'il se nourrisse convenablement et de façon équilibrée. Il est fondamental que les adultes (agents techniques, ATSEM, animateurs) qui sont autour des enfants transmettent les bons gestes en leur faisant prendre conscience du problème de gaspillage alimentaire, en les aidant à déterminer leur appétit et favoriser l'action de goûter.

La gestion du bruit reste importante afin de favoriser une prise de repas et une digestion de qualité, il est nécessaire de mettre en place les actions suivantes : avoir une manière de dialoguer adaptée au lieu, s'adresser aux enfants en se déplaçant à leur table calme, maintenir un niveau sonore faible.

En terme d'aménagement de l'espace, il est préférable de favoriser les petites tablées, avec, dans la mesure du possible un référent par table, de faire rentrer et sortir du réfectoire les enfants par petit groupe.

L'animateur en charge de la pédagogie au sein du réfectoire doit réguler l'ambiance afin que le repas se déroule dans le calme et accompagner les enfants dans ce temps qui se doit conviviale.

La pause méridienne n'est pas un temps de classe mais reste un temps pédagogique à part entière, Il est indispensable de définir le repas comme tel.
En sensibilisant à l'anti gaspillage, au respect des différences et aux valeurs du développement durable les enfants deviendront acteurs des projets et transmettront eux-mêmes les bons gestes dans le futur.
Il est donc du devoir des adultes encadrant de favoriser la responsabilisation et l'autonomie des enfants.

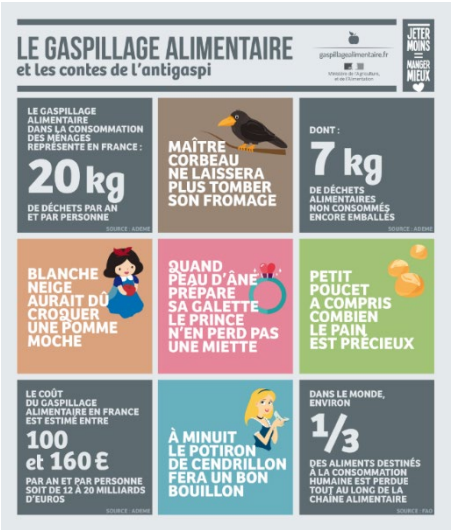

A l'extérieur :

Le temps d'animation ne doit pas se résumer à une gestion de l'attente avant de passer à table ou de rentrer en classe. Il importe de proposer des activités variées car les enfants n'ont pas tous les mêmes besoins : certains auront besoin de défoulement à travers des grands jeux ou une activité sportive, d'autres préfèreront une activité calme, en groupe ou isolé pour ceux qui ont besoin de rompre avec la collectivité.
La mise en place de pôles de jeux cadrés (à gestion autonome ou dirigée) est un objectif vers lequel il faut tendre. Cela favorise la diminution des conflits.
Pendant cette coupure dans le rythme du travail scolaire, la restauration est importante pour l'enfant mais tout ce qui se passe avant et après sera également déterminant pour la suite de sa journée scolaire.

Les accueils du soir

Les caractéristiques des accueils du soir sont diverses selon l'existence ou non après le temps scolaire des études surveillées. Dans le cas où il y a cet accompagnement il est nécessaire de prévoir un temps de détente en plus de celui du goûter.

Lors de ce temps, il faut éviter l'activisme, adapter les contraintes techniques des activités en fonction des capacités de concentration de l'enfant qui baisse nécessairement en fin de journée.
Il faudra prévoir une méthodologie qui privilégie les approches ludiques et la souplesse et adapter les activités au rythme de la semaine.
Nous permettrons aux enfants de choisir telles activités plutôt que d'autres ou tout simplement de ne rien faire s'il en manifeste le besoin ou l'envie (sans pour autant tomber dans la facilité en ne proposant rien).

Par ailleurs l'enfant doit aussi pouvoir jouer ou s'occuper de manière autonome, d'où l'intérêt de favoriser des activités individuelles à finalité collective ou non.

Les études surveillées

Comme le précise l'arrêté du 23 novembre 1956 et la circulaire du 6 septembre 1994, il n'y a plus de travaux écrits après le temps de classe, il reste en revanche des leçons à apprendre et des lectures à faire, certains travaux de mémorisation pouvant comporter une phase écrite comme une liste de mots.
A ce titre il est important que ce temps périscolaire soit réfléchi en référence au respect du rythme de l'enfant et en concertation avec les enseignants, les parents et l'enfant.
Un cadre adapté à cette activité doit être mis en place, nous devons créer un climat sécurisant dans lequel l'enfant pourra exprimer ses difficultés et ses besoins et apprendre à gérer son temps et prendre confiance en lui.

Le rôle des animateurs

Le rôle de l'animateur périscolaire est caractérisé par les spécificités suivantes :

- Il a une relation individuelle avec l'enfant plus forte en raison des différents moments d'accueil.
- Il a un rôle médiateur et facilitateur.

L'animateur périscolaire est l'interface de l'école et de la famille : il est au quotidien au plus près des enfants. Il se trouve donc être un référent particulier pour l'enfant, parfois le confident, souvent celui qui console. C'est pourquoi il est important de ne pas se laisser envahir par l'affectif, l'animateur doit avoir une conscience claire des limites de son rôle : il n'est ni parent, ni enseignant : à chacun sa place, à chacun son rôle.

L'animateur principal de l'école est le représentant, le rapporteur au sens noble du terme des réunions de travail émanant du service périscolaire et de réussite éducative. En aucun cas il n'est un chef vis-à-vis du reste de l'équipe.
Il a pour missions :

- De préparer en amont avec l'équipe les réunions de travail.
- De signaler les questions diverses partant de constats de terrain.
- D'accueillir les animateurs extérieurs.
- De répertorier et transmettre aux intervenants extérieurs la liste des enfants inscrits sur la thématique.
- De favoriser le lien avec les familles.
- De développer le partenariat avec les enseignants.
- De gérer les documents administratifs obligatoires sur le terrain.
- De retranscrire les directives et orientations données lors de ces réunions

Dans tous les cas l'ensemble de ce travail doit être réalisé en équipe et en concertation.

Les intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs apportent une compétence technique spécifique et une autre forme d'approche éducative qui enrichissent le temps de l'enfant. Ils participent aux actions d'information et de concertations organisées comme des collaborateurs.

Les intervenants extérieurs sont autonomes et se trouvent en contact direct avec les enfants ce qui signifie qu'ils sont responsables durant leurs actions des enfants. Ils peuvent demander d'être épaulé par un animateur afin de respecter les normes de sécurité. Ce même animateur devra suivre les consignes données par celui-ci afin que l'activité soit sécurisée et pédagogique.

Leurs rôles :

- Ils complètent le taux d'encadrement, définis par la règlementation relative à l'activité.
- Ils gèrent l'organisation et le déroulement des séances.
- Ils apportent leur équipement et l'installent dans le lieu définit en amont.
- Ils sont associés à l'écriture et à la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Ils assistent, confortent, rassurent et sécurisent les enfants en difficultés passagères.

Le rôle du Service Périscolaire & Réussite Éducative

Les missions :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative de la ville.
- Coordonner et gérer les 10 accueils périscolaires situés au sein de chaque école.
- Encadrer et gérer les équipes composées d'animateurs et d'ATSEM.
- Contribuer par ces actions à l'accompagnement des enfants vers leur réussite éducative
- Animer le comité de pilotage du projet éducatif de territoire (PEDT), les équipes pluridisciplinaires de soutiens (EPDS), les comités de pilotages (Copils).

Les fonctions :

- Assure l'interface entre les services de la mairie et les accueils périscolaires ainsi qu'avec les partenaires institutionnels ou associatifs.
- Diriger et coordonner la médiation-régulation des équipes d'animation.
- Constituer un partenariat durable avec les écoles.
- Assurer le respect de la règlementation en matière d'accueil des mineurs et du règlement intérieur des accueils périscolaires.

Les tâches :

- **Volet constitution et suivi des équipes**

- Gérer le personnel des accueils périscolaires en lien avec le service et la DRH.
- Réaliser les évaluations et l'accompagnement méthodologique des animateurs et des agents.
- Constituer les équipes et gérer les absences et les remplacements effectués par le service.
- Contribuer au recrutement des animateurs en lien avec la DRH.

- **Volet accompagnement et contrôle des projets**

- Elaborer des axes pédagogiques en lien avec le projet éducatif de la ville validé, par la réalisation d'un projet pédagogique des temps périscolaires.
- Valider les projets d'animation.
- Animer des réunions d'équipe et participer aux conseils d'écoles.
- Etablir des bilans et des visites des sites pour vérifier le bon fonctionnement des temps périscolaires.

- **Volet activités lien partenarial**

- Être l'interface fonctionnelle avec les différents services municipaux.
- Rencontrer et dialoguer avec les intervenants de la vie scolaire (enseignants, directeurs d'école, parents d'élèves, etc.)
- Participer à des projets ou des réseaux avec les partenaires associatifs ou institutionnels (UNICEF, CME,PMI, CAF, DDCS, Education Nationale, MDS, préfecture, DDETS,CLSPD, CCAS, etc.).

Les objectifs éducatifs

Le cadre et les modalités des temps périscolaires s'appuieront sur les objectifs du projet éducatif de la ville qui sont les suivants :

- Le respect (de soi-même, des autres, de l'environnement) ;
- Le développement durable (en tenant compte du contexte sanitaire et environnemental actuel) ;
- La valorisation des jeunes amboisiens (prise d'initiative, responsabilité, expression).

Les actions et activités proposées sont orientées pour amener les enfants à avoir une réflexion sur soi, dédramatiser l'erreur, accepter le regard des autres, améliorer et encourager ses aptitudes, remettre en question ses choix et à progresser dans l'action.

Les objectifs pédagogiques généraux

L'épanouissement des enfants passe par la prise de conscience de ses aptitudes et de ses capacités propres, par la pratique d'activités favorisant l'expression de sa personnalité, par le vécu de situations de réussite, par le plaisir d'être avec les autres et de participer à des activités collectives en tenant compte des rythmes de chacun.

- **Favoriser le vivre ensemble :**

- Vivre ensemble des activités : coopérer, partager, trouver sa place, se respecter ;
- Vivre des projets : agir collectivement, à participer dans les actions de la municipalité (projet à grande échelle) ;
- Gérer les conflits : apprendre à percevoir, à maitriser et à exprimer ses émotions, savoir régler un conflit sans violence, s'entrainer à la médiation ;
- Accepter les différences : accepter les différences au quotidien (racisme, relation fille/garçon, handicaps…) ;
- Vivre avec des règles : comprendre la nécessité et l'utilité des règles, participer à l'élaboration et à l'évolution de règles de vie en collectivité ;

- Cultiver la communication : savoir prendre la parole, donner son avis, débattre tout en restant à l'écoute, accepter la parole de l'autre ;
- S'affirmer : développer une image positive de soi, apprendre à ne pas écraser l'autre, à vivre harmonieusement les relations avec les pairs.

- **Développer la continuité et la cohérence des activités avec les projets d'école et les projets municipaux de manière transversale :**

- En respectant les mêmes règles de vie que sur le temps scolaire ;
- En partageant les locaux ;
- En mettant en place des temps de dialogue et d'échange avec l'équipe enseignante ;
- En partageant nos compétences ;
- En prenant connaissance des projets d'écoles et des projets municipaux ;
- En participant activement aux réunions de préparation des temps périscolaires.

- **Sensibiliser à la pratique d'activités variées (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, numériques et ludiques) :**

- En adaptant le nombre de participants et les lieux à la spécificité de l'action ;
- En laissant la possibilité de se découvrir une passion ;
- En développant les partenariats ;
- En encourageant le respect de l'engagement pris ;
- En dédramatisant l'échec ;
- En revalorisant les jeux de cours ;
- En développant les jeux de manipulation et de constructions.

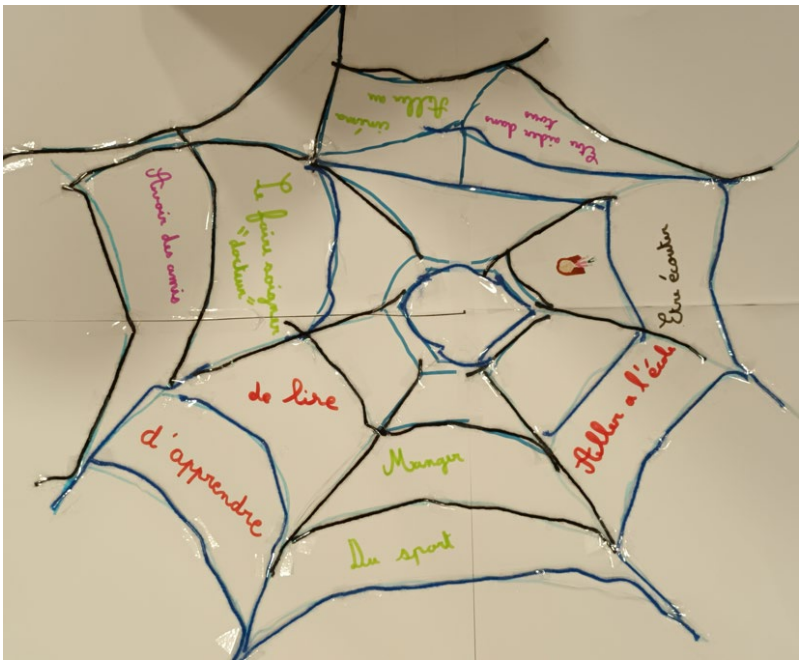

Pour tendre vers ces objectifs, les équipes doivent prendre le temps de développer la qualité de la relation à l'autre, de manière aussi détaillée que pour les autres activités : Avoir une démarche de développement durable dans la réalisation de leurs actions, de limiter le gaspillage et s'interroger régulièrement sur l'impact de nos mots et de nos gestes, encourager les enfants dans cette démarche et être vigilent sur toutes formes d'attitudes harcelantes.

Les outils et valeurs pédagogiques

C'est la diversité des outils mis à disposition des enfants, mais aussi l'utilisation qui en sera faite, qui permettra de répondre au mieux aux besoins des enfants, et ceux en fonction, des périodes d'accueil, du moment de l'année scolaire et de l'âge des enfants.

C'est pour ces raisons qu'il est important de proposer aux enfants une palette de matériels pédagogiques.

- Le petit matériel pédagogique
  Celui-ci a pour objectif principal de favoriser l'expression, l'imaginaire, la créativité et le jeu des enfants. Nous trouverons donc dans ce champ d'action : le papier, le carton, la peinture, la colle, les feutres et crayons, les ciseaux, les gommettes, les perles, les scoubidous, etc.

- Le jeu
  Le jeu est naturel en même temps qu'il est la première activité de l'enfant, il est capital dans la construction de sa personnalité.
  Le jeu peut prendre plusieurs formes, individuel ou collectif, avec ou sans support, spontané ou s'appuyant sur des règles codifiées. Il constitue une forme privilégiée d'exploration à travers des jeux de rôle, des jeux de plateau et des jeux de cours.
  L'adulte doit offrir aux enfants un milieu et une atmosphère favorables à leurs jeux.

- Le livre
  Une approche pédagogique ludique permet aux enfants de découvrir le plaisir de lire :
  de s'amuser, découvrir, s'informer, ressentir, rêver, apprendre….
  Les objectifs d'une activité autour du livre peuvent être divers : rechercher du plaisir en racontant ou en écoutant une histoire, amorcer une discussion sur un thème précis, éveiller et assouvir la curiosité pour comprendre, réaliser une activité.
  Lorsqu'on veut lire un livre aux enfants il est conseillé de découvrir au préalable les livres, de préparer l'animation autour du livre (tonalité, ambiance) et de prévoir des livres variés et adaptés (albums, BD, journaux, contes, documentaires…).

- Les activités à caractères sportives
  L'activité physique en fonction de l'âge des enfants cible des objectifs différents.

  De 3 à 5 ans, l'enfant déborde d'énergie et fait déjà preuve d'une grande autonomie. Il découvre et exprime le potentiel de son corps aussi bien en termes d'actions que de réflexion et d'expression (danser, chanter, jouer…), il progresse dans sa relation avec les autres (partage, écoute).
  De son côté, l'animateur doit aider à canaliser cette énergie afin de découvrir le plaisir de l'activité en toute sécurité et commencer à inculquer des techniques (grimper et redescendre, courir, sauter, ramper…).

  De 6 à 12 ans, l'enfant découvre les subtilités de la vie en société. Il se défoule et devient acteur responsable de jeux sportifs et collectifs. Il s'agit d'apprendre à jouer ensemble et d'acquérir à travers des activités communes des habilités motrices et des capacités relationnelles qui permettent à chacun de trouver sa place dans le groupe.

- Le Sport
  L'épanouissement de la personnalité de l'enfant, c'est la confiance en soi, c'est l'équilibre entre le corps et l'esprit, entre les activités physiques et l'activité intellectuelle. Les sports collectifs seront privilégiés pour les nombreux intérêts éducatifs qu'ils revêtent, les pratiques individuelles n'étant pas systématiquement écartées cependant.

- Les activités artistiques
  Ces activités offrent la synthèse de toutes les formes d'expression. Elles ouvrent à toutes les créations, à toutes les présentations, à tous les choix, individuels ou en groupe. Il demeure indispensable que l'enfant s'engage totalement dans un projet qui est le sien ou dans un projet de groupe auquel il est rattaché. En effet, la culture est porteuse d'identités et chacun doit pouvoir s'y trouver, s'y retrouver. Les activités artistiques seront une occasion privilégiée de découvrir les autres cultures.

- Numérique

La culture numérique est fondamentale aujourd'hui, peut-être tout autant que la maîtrise des mathématiques ou du français. Les enjeux sous-jacents sont nombreux : inclusion dans la société digitale, compétences pour le monde professionnel, citoyenneté, capacité à décoder l'information ou encore le fonctionnement d'internet et des réseaux sociaux, etc. Il est fondamental d'aider les enfants dès le plus jeune âge à être à l'aise techniquement avec le numérique et de leur apprendre à exercer leur esprit critique au sein d'un monde de plus en plus digitalisé et régi par des algorithmes. De plus, il y a également un enjeu d'accessibilité : il semble important de réduire autant que possible la fracture numérique en le rendant accessible au plus grand nombre et la compréhension de ses enjeux, par le biais de divers ateliers.

- Les partenaires

Les familles et la parentalité : En travaillant sur l'accueil, la diffusion d'informations (panneaux et espaces d'information etc.), la concertation (mise en place de temps d'échange), les enfants et les animateurs valoriseront les temps périscolaires qui sont des parties co-éducatives au même titre que les temps scolaires et extra-scolaires.

Le conseil municipal des enfants : Il se définit comme un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants, sur la vie de la commune. Il permet un apprentissage de la citoyenneté adaptée à leur âge en les initiant avec les processus démocratiques et développant une éducation à la démocratie. Les enfants s'engagent à représenter leurs camarades : en recueillant leurs attentes et leurs propositions, en les informant sur les actions du conseil municipal des enfants. Ils réfléchissent et proposent des projets dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Le Conseil Municipal des adultes s'engage à prendre en considération les demandes et réflexions des enfants conseillers et à les appuyer dans leurs démarches.

Le territoire : Grâce à une diversité culturelle et un environnement adapté, la ville d'Amboise intègre la jeunesse au cœur de multiples manifestations. En mutualisant le savoir-faire de plusieurs services, les enfants se sentent plus concernés en créant, imaginant et participant à la vie de leur commune.

La règlementation

L'accueil périscolaire est encadré par une directrice, l'adjointe du service et une équipe d'animation composée d'un ou plusieurs animateurs permanents et vacataires.

Pour conduire et enrichir le projet pédagogique des accueils périscolaires, la sollicitation d'intervenants extérieurs est possible. Ces mêmes intervenants viennent renforcer l'équipe d'animation par le biais de jeux collectifs sportifs et de jeux de sociétés variés (ludothèque). Ils interviennent ponctuellement, inscrits en supplément au sein de l'équipe d'encadrement. Ils sont également placés sous la responsabilité de la directrice périscolaire.

Les animateurs assurant l'encadrement des mineurs au sein des accueils périscolaires sont soit :

- Titulaires d'un diplôme, d'un titre ou certificat de qualification prévu dans l'arrêté du 9 février 2007 article 2 ou en cours de formation à l'un de ceux-ci.
- Agent de la fonction publique dans le cadre de leurs missions et relevant des corps ou cadres d'emploi spécifiques.
- Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA). Ces animateurs qualifiés doivent constituer 50 % de l'effectif d'encadrement requis par la règlementation, 20% pour les non qualifiés.

Nos accueils périscolaires s'inscrivent dans un projet éducatif de territoire, les taux d'encadrement applicables sont les suivants :

- **1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans**
- **1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans**

Ce taux ne s'applique pas à l'intérieur des restaurants scolaires durant la pause méridienne.

Sur le temps scolaire, la règlementation de l'éducation nationale autorise les enseignants des écoles élémentaires à laisser partir seul les enfants, à la fin de la classe.
Lorsque nous basculons sur un temps d'accueil périscolaire nous sommes régis par la règlementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Celle-ci interdit aux animateurs de laisser partir un enfant seul sans avoir une autorisation parentale et à l'obligation de vérifier que toutes les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant, sont autorisées par les parents (En cas de doute une pièce d'identité peut être demandée à la personne).

Les horaires des écoles : Élémentaires

Ecoles	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
A. Paré	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45
	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15
	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15
	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15
	Accueil Soir 2 17h15- 18h30	Accueil Soir 2 17h15- 18h30	Accueil Soir 2 17h15- 18h30	Accueil Soir 2 17h15- 18h30
George Sand	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30
	Accueil Soir 1 16h30 - 17h30	Accueil Soir 1 17h30 - 18h30	Accueil Soir 1 17h30 - 18h30	Accueil Soir 1 17h30 - 18h30
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30
Paul Louis Courier	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00
	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35
	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15
	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15
	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15
	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30
Rabelais Richelieu	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00
	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35	Midi 12h00 - 13h35
	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15	Cours 13h45 - 16h15
	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15	Accueil Soir 1 16h15 - 17h15
	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15	Etude surveillée 16h15 - 17h15
	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30	Accueil Soir 2 17h15 - 18h30
Jules Ferry	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30
	Accueil Soir 1 16h30 - 17h30	Accueil Soir 1 16h30 - 17h30	Accueil Soir 1 16h30 - 17h30	Accueil Soir 1 16h30 - 17h30
	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30	Etude surveillée 16h30 - 17h30
	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30	Accueil Soir 2 17h30 - 18h30

Les horaires des écoles : Maternelles

Ecoles	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
A.Paré	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45	Cours 8h30 - 11h45
	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15	Cours 13h30 - 16h15
	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30
George Sand	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h30
	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 17h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30
Jeanne d'Arc	Accueil Matin 7h15 - 8h35	Accueil Matin 7h15 - 8h35	Accueil Matin 7h15 - 8h35	Accueil Matin 7h15 - 8h35
	Cours 8h45 - 11h45	Cours 8h45 - 11h45	Cours 8h45 - 11h45	Cours 8h45 - 11h45
	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20	Midi 11h45 - 13h20
	Cours 13h30 - 15h00	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 15h00	Cours 13h30 - 16h30
	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30
Anne de	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00	Cours 8h30 - 12h00
	Midi 12h – 13h45	Midi 12h00 – 13h45	Midi 12h00 – 13h45	Midi 12h00 – 13h45
	Cours 13h45 -16h15	Cours 13h45 -16h15	Cours 13h45 -16h15	Cours 13h45 -16h15
	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30	Accueil Soir 16h15 - 18h30
Jules Ferry	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20	Accueil Matin 7h15 - 8h20
	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30	Cours 8h30 - 11h30
	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20	Midi 11h30 - 13h20
	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30	Cours 13h30 - 16h30
	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30	Accueil Soir 16h30 - 18h30

Les locaux

L'utilisation des locaux et du matériel se fera en concertation avec l'équipe enseignante.

<u>Pour les écoles élémentaires les animateurs disposent :</u>

Ecole Ambroise Paré :

- De la classe sur pilotis
- De la salle du restaurant scolaire + petite salle annexe
- Du bungalow
- Du préau et de la cour de récréation
- De la bibliothèque
- D'un ordinateur
- Du matériel de motricité
- La sapinière

Ecole George Sand :

- De la salle du restaurant scolaire
- Du préau et des cours de récréation avec ses équipements
- De la bibliothèque, la salle d'art plastique et la salle informatique
- De la salle n°12 (utilisé par Croc 'loisirs) et de la salle 13 (musique)
- D'un ordinateur
- Du matériel de motricité
- Du city stade

Ecole Jules Ferry :

- De la salle du restaurant scolaire
- Du préau et la cour de récréation avec ses équipements
- De la bibliothèque
- De la salle informatique
- De la salle polyvalente
- D'un ordinateur
- Du matériel de motricité

Ecole Paul Louis Courier :

- De la salle du restaurant scolaire
- Du préau, du par cet de la cour de récréation avec ses équipements
- De la bibliothèque
- De la salle périscolaire (ancienne salle informatique)
- D'un ordinateur
- Du matériel de sport

Ecole Richelieu/ Rabelais

- De la salle du restaurant scolaire
- De la bibliothèque
- De la salle informatique
- Des ordinateurs
- De la cour de récréation
- D'un préau semi-couvert
- D'un parc
- D'une salle dans l'école maternelle A. Bretagne

Pour les écoles maternelles les animateurs disposent :

Ecole Ambroise Paré :

- De la salle du restaurant scolaire
- De la salle de motricité
- De la bibliothèque
- Du matériel de motricité
- De la cour de récréation et de ses jeux
- De la partie jardin
- La sapinière

Ecole Anne de Bretagne :

- De la salle du restaurant scolaire
- De la salle de motricité
- De la bibliothèque
- D'un accès aux outils informatiques
- Du matériel de motricité
- De la cour de récréation et de ses jeux

Ecole George Sand :

- De la salle périscolaire
- De la salle du restaurant scolaire
- De la salle de motricité
- De la bibliothèque
- Du matériel de motricité
- De la cour de récréation et de ses jeux
- Du hall

Ecole Jeanne d'Arc :

- De la salle du restaurant scolaire
- D'une grande salle aménagée en différents pôles : coin bibliothèque, coin jeux, espace motricité et son matériel
- De la cour de récréation et de ses jeux

Ecole Jules Ferry :

- De la salle du restaurant scolaire
- De la salle de motricité
- De la bibliothèque
- De la salle informatique
- Du matériel de motricité
- De la cour de récréation et de ses jeux

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Le décret n °2013-77 du 24 janvier 2013 a abrogé les dispositions relatives à l'aide personnalisée. L'article D 521-13 de ce même décret, notifie que les activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves :

- Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages

- Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial (PEDT)

L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maitres.

Les dispositions retenues à ce titre sont inscrites dans le projet d'école. Le maître de chaque classe dresse, après avoir recueilli l'accord des parents ou du représentant légal, la liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires, celles-ci ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. L'organisation choisie doit répondre au mieux à l'intérêt de l'enfant.

Les réunions

Une fois par période :

- Les animateurs principaux des accueils périscolaires des écoles élémentaires et maternelles se réuniront avant les vacances, afin d'échanger sur la période écoulée, sur les problématiques rencontrées, sur l'avancé, le contenu des projets et s'enrichir des savoirs des uns et des autres avec les représentants du service périscolaire et réussite éducative. Puis en groupe, par école, l'équipe se concertera pour construire les projets.

- Un temps de préparation spécifique aux pauses méridiennes sera effectué avant chaque vacances en élémentaire et le premier jour des petites vacances en maternelle pour permettre aux ATSEM d'être présentes

- Les intervenants extérieurs se réuniront avant les vacances, afin d'analyser l'organisation, de faire le bilan de leurs interventions et de se projeter sur celles à venir.

Quatre fois par an pour aborder différents points, l'intégralité des équipes d'animation seront réunies.

Ces réunions auront lieu soit en mairie, soit dans une des écoles sous la directive de la Responsable Du Service Périscolaire & Réussite Éducative ou de son adjointe.

Les évaluations

Le travail d'évaluation prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs, l'objectif étant de rendre compte au plus juste de la réalité de terrain et des actions faites et à envisager.

<u>Les actions</u>

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés par l'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence concernant le choix des activités par rapport aux objectifs pédagogiques. En recueillant les ressentis et les idées d'animation qui pourrait naître par ses échanges, les animateurs faciliteront la libre expression et rendront les enfants acteurs de leurs projets.

Dans l'évaluation de nos actions, il faudra également prendre en compte les bilans fait par les familles et les enseignants afin d'avoir une vision globale du dispositif.

Les animateurs

Tous les ans, chaque animateur passera un bilan individuel au cours duquel la responsable périscolaire évaluera les prestations vis-à-vis des enfants, l'accueil des parents, l'investissement dans la mise en place des projets, le respect du projet pédagogique, le partenariat avec les équipes enseignantes et le respect des locaux. Ainsi, un bilan de l'animateur peut être fait sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

Pour les animateurs titulaires de la fonction publique territoriale, cette évaluation aura lieu en même temps que leur évaluation annuelle obligatoire.

Ces évaluations seront basées sur l'échange et le dialogue permettant d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec recul les actions menées auprès des jeunes.

Pour que ces évaluations soient optimisées, différents moyens, supports et méthodologies seront mis en place afin de répondre aux différents critères d'accueils et d'améliorer de façon continue le service périscolaire.

Ce document sera transmis à chacun des accueils périscolaires, où tous les animateurs titulaires et vacataires devront prendre connaissance de l'intégralité du projet pédagogique réalisé en cohérence avec le projet éducatif de la Ville d'Amboise et y adhérer pleinement.

Ce projet pédagogique n'est pas immuable et peut évoluer dans le temps.

Service Périscolaire & Réussite Éducative

Mme Huard Marie-Christine mc.huard@ville-amboise.fr
Tel : 02.47.30.58.92 / 06.70.74.64.20

Mme Drouet Charlotte c.drouet@ville-amboise.fr
Tel : 02.47.23.47.45